

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
13020

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Avenant n°1 à la convention intitulée "relation entreprise pour le compte de la direction de l'insertion" entre le Fonds social européen et l'association Emergences.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département des Bouches-du-Rhône est organisme intermédiaire pour le Fonds social européen (FSE). A ce titre il assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE.

La Commission permanente du 11 décembre 2015 a accordé une subvention FSE d'un montant de 561 064,00 € à l'association Emergences, pour une période de réalisation de l'action du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Lors de la présentation du bilan intermédiaire, le contrôleur FSE a constaté une modification de l'affectation des ressources par rapport au prévisionnel concernant un financement de l'Etat.

La procédure de gestion du FSE interdit le dépôt d'un nouveau bilan en l'absence de l'établissement d'un avenant permettant de déclarer les ressources considérées.

Ainsi, la demande d'avenant déposée le 2 février 2018 par l'association, a pour objet la création d'une ligne budgétaire dédiée faisant apparaître le financement de l'Etat comme nouvelle ressource.

D'autre part, à l'occasion de cet avenant, il est proposé d'actualiser les dépenses de personnel et la liste des salariés affectés à l'action.

Il est précisé que, ces modifications n'affectent pas le montant total de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL